



# CODE DE TRANSPARENCE ISR AFG-FIR / Eurosif

## Pluvalca Sustainable Opportunities

Achévé de rédiger le 22/07/2020

## Déclaration d'engagement

L'Investissement Socialement Responsable est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion du fonds Pluvalca Sustainable Opportunities. Financière Arbevel a formalisé sa démarche responsable en 2019. Ainsi Financière Arbevel adhère au Code de Transparence de l'AFG FIR pour la première année. Notre Code de Transparence ISR pour le compartiment Pluvalca Sustainable Opportunities peut être consulté ci-après et est accessible dans le rapport annuel de notre fonds ISR ouvert au public et sur notre site internet.

## Conformité avec le Code de Transparence

La société de gestion Financière Arbevel s'engage à être aussi transparente que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'État où nous opérons. Le fonds Pluvalca Sustainable Opportunities respecte l'ensemble des recommandations du Code.

## Table des matières

Déclaration d'engagement.....	2
Conformité avec le Code de Transparence .....	2
Table des matières .....	3
1. Fonds concerné par le code de transparence .....	4
2. Données générales sur la société de gestion .....	4
3. Données générales sur le fonds ISR présent dans ce code de transparence .....	6
4. Processus de gestion .....	9
5. Contrôle .....	12
6. Mesures d'impact et reporting ESG .....	13
7. Glossaire .....	14

## 1. Fonds concerné par le code de transparence

Nom : Pluvalca Sustainable Opportunities

Codes ISIN	Actions A :	Actions Z :	Actions B :
	FR0013383825	FR0013383833	FR0013383841

Classe d'actif dominante : Actions de petites et moyennes capitalisations des pays de la zone Europe ex-UK

Stratégie dominante	Description	Encours au 31/12/2019	Label
Exclusions sectorielles	Alcool, Armement, Extraction des énergies fossiles, Tabac, Jeux d'argent	20m eur	Aucun
Sélection ESG positive: Best in Universe	Investissement au sein des huit premiers déciles de l'univers en termes ESG		
Cadre multi-thématique	8 sous-thématiques		

Liens internet :

- [DICI](#)
- [Prospectus](#)
- [Rapport annuel](#)

## 2. Données générales sur la société de gestion

2.1. Nom de la société de gestion en charge du fonds auquel s'applique le code

Financière ARBEVEL

20, rue de la Baume

Société Anonyme Simplifiée

Agrément A.M.F. n°GP 97-111 du 31 Octobre 1997

SIREN : 414 682 666

[Financière ARBEVEL - Site internet](#)

2.2. Historique et principes de la démarche d'investissement responsable

Financière Arbevel a formalisé sa démarche d'intégration ESG en 2019, détaillée sur le site internet. La Charte d'investissement responsable décrit la politique ESG qui s'applique à l'ensemble des fonds ouverts.

Elle a signé la charte d'adhésion aux Principes d'Investissement Responsable en janvier 2020.

Lien internet : [Démarche ISR](#)

2.3. Formalités

Liens internet :

- [Charte d'investissement responsable](#)
- [Politique de vote et d'engagement](#)
- [Rapport d'exercice des droits de vote et d'engagement](#)

#### 2.4. Comment est appréhendée la question des risques et opportunités ESG, dont ceux liés au changement climatique, par la société de gestion ?

L'intégration ESG mise en place en 2019 s'applique à tous les fonds actions ouverts, à l'exception du fonds Pluvalca Sustainable Opportunities qui développe une sélection ESG avec un processus propre. Elle consiste à noter tous les émetteurs dans lesquels les fonds investissent. Elle garantit que le gérant est conscient des risques et des opportunités ESG lorsqu'il investit dans un titre, puisque c'est lui qui renseigne le modèle. Ce modèle simple a été mis en place par l'équipe de gestion de Financière Arbevel, qui liste par pilier (Environnement, Social et Gouvernance) les principaux risques et opportunités. La gestion de ces risques et opportunités par les dirigeants se traduit par une note, dont l'évolution peut être suivie d'année en année, la notation étant renouvelée annuellement pour les lignes qui sont toujours dans les fonds. Une tolérance est prévue, selon laquelle 10% maximum de l'actif net de chaque fonds peut ne pas être noté, permettant de tenir compte de situations spéciales telles que IPO ou très petites sociétés n'ayant pas encore constitué leur documentation extra-financière et permettant à un gérant de formaliser la note après avoir étudié la société et investi.

L'univers d'investissement de Financière Arbevel étant composé de petites sociétés souvent positionnées sur des niches, ayant des enjeux extra-financiers hétérogènes, nous sommes réticents à les classer entre elles et plus encore à exclure une partie de l'univers pour toute la gestion sur ces seuls critères. Il s'agit d'acquérir une meilleure connaissance des risques et des opportunités des sociétés investies, qui seront prises en compte lors de l'investissement.

Le risque climatique est un des aspects évalués dans le pilier Environnement.

#### 2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable au sein de la société de gestion ?

Les dirigeants de Financière Arbevel sont à l'origine de la politique d'investissement responsable et coordonnent sa mise en place dans le cadre de l'exécution de la stratégie de la société.

L'équipe de gestion actions de Financière Arbevel, composée de 7 personnes, est tout entière impliquée dans la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable par la notation ESG des sociétés investies, le vote en Assemblées Générales et le dialogue avec les sociétés sur les questions ESG. Des réunions sont organisées périodiquement (environ une par trimestre) pour revoir le modèle de notation ESG ou la politique de vote et échanger sur les questions ESG des sociétés rencontrées.

Au sein de cette équipe, Hortense Lacroix est particulièrement en charge de l'agenda de ces réunions et plus généralement de la supervision de la démarche investissement responsable. Elle a notamment participé à la mise en place de l'ISR chez Edmond de Rothschild AM précédemment, elle compte 25 ans d'expérience sur les marchés actions et elle est CFA charterholder.

L'équipe de contrôle et de conformité, composée de deux personnes, Isabelle Ricard et Guillaume Pénin, vérifie la bonne exécution de l'intégration ESG et sa conformité avec la communication qui en est faite. L'équipe supervise également l'exercice des votes.

## 2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et de gérants ISR employés par la société de gestion ?

La société de gestion Financière Arbevel n'emploie pas de gérant ni analyste ISR dédié, car elle est convaincue qu'il est essentiel d'impliquer les gérants dans l'analyse ESG, puisque la décision de gestion n'est pas décomposée en deux étapes distinctes mais intègre simultanément les éléments financiers et ESG. Toutes les parties prenantes de la démarche citées en 2.5. sont gérants ou analystes financiers ; et l'équipe de contrôle supervise à la fois le financier et l'extra-financier.

## 2.7. Dans quelle initiative concernant l'investissement responsable la société de gestion est-elle partie prenante ?

Financière Arbevel est signataire des PRI-Principles for Responsible Investment des Nations Unies depuis janvier 2020.

## 2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Le fonds Pluvalca Sustainable Opportunities met en place une stratégie de sélection positive ESG, en plus d'une thématique développement durable et avait un actif de 20m eur au 31/12/2020.

Le reste de la gamme de fonds Pluvalca travaille en intégration ESG, mais sans caractère contraignant sur la gestion, et ne peut donc pas être assimilé à une stratégie ISR.

## 2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR rapportés aux encours totaux de la société de gestion ?

La stratégie ISR impliquant une sélectivité basée sur l'ESG ne concerne que le fonds Pluvalca Europe Small caps, qui représente 3,4% des encours totaux de la société de gestion.

En intégration ESG, 77% des encours totaux de la société de gestion sont concernés. Les actifs investis en obligations ne sont en effet pas couverts par l'intégration ESG à ce stade.

## 2.10 Quels sont les fonds ISR ouverts au public et gérés par la société de gestion ?

Le fonds Pluvalca Sustainable Opportunities est le seul fonds ISR ouvert au public de la gamme Pluvalca.

## 3. Données générales sur le fonds ISR présent dans ce code de transparence

### 3.1. Quels sont les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG ?

Le fonds souhaite réconcilier la recherche de sociétés apportant une réponse aux grands défis environnementaux et sociaux du développement durable par leur produit ou service, d'une part, apprécié de façon subjective par les gérants, et montrant une bonne maîtrise de leur empreinte ESG dans la façon de produire ce bien ou service, d'autre part, telle qu'évaluée dans leur notation ESG. L'analyse ESG est utilisée à la fois en sélection positive (thématique) et négative (exclusion des risques ESG élevés). Il s'agit d'un fonds multithématique, où le stock picking est guidé par huit sous-thématiques en rapport avec le développement durable : énergies vertes, transports propres, économie circulaire, efficacité énergétique, santé, urbanisme, éducation & digitalisation et accès aux services financiers.

Nous avons la conviction que les sociétés qui adressent les défis d'un développement durable de façon constructive sont créatrices de valeur, ce qui en fait un véhicule d'investissement performant. Nous pensons préférable d'écarter les secteurs ayant des externalités négatives fortes.

En outre, une bonne connaissance des éléments environnementaux, sociaux et de gouvernance permet de mieux appréhender les risques liés à cet investissement. Toute mauvaise appréciation d'un critère se traduit par un risque d'exécution pouvant entraver la réalisation du plan de développement.

### 3.2. Quels sont les moyens internes et externes dédiés à l'évaluation ESG des émetteurs constituant l'univers d'investissement du fonds ?

Pour le fonds Pluvalca Sustainable Opportunities qui met l'ISR au cœur de son processus d'investissement, l'intégration globale ESG ne suffit plus. La mise en place d'une sélectivité basée sur l'ESG implique la souscription à une base de notations ESG externe. Nous avons souscrit à l'offre de MSCI pour l'ensemble des titres Européens, soit 1300 titres notés.

Nous nous appuyons également sur la recherche spécialisée en matière ESG des brokers tels que Société Générale, Kepler, Oddo, etc. ISS fournit une analyse de la gouvernance des sociétés.

Enfin, la plateforme Bloomberg fournit des données brutes sur l'impact ESG des sociétés.

Les gérants du fonds participent également en interne à l'évaluation ESG des émetteurs, puisqu'ils notent eux-mêmes les sociétés non notées par MSCI ayant un intérêt thématique et financier, afin de les réintégrer à l'univers noté.

### 3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par le fonds ?

Nous essayons d'avoir une approche aussi exhaustive que possible des enjeux extra-financiers. Les notes des trois piliers sont prises en compte, avec une importance particulière accordée à la gouvernance, que nous ramenons à un poids de 50%.

### 3.4. Quels principes et critères liés au changement climatique sont pris en compte par le fonds ?

Les risques liés au changement climatique sont de plusieurs natures. Les risques de perturbation de l'activité liés aux conséquences du changement climatique, tels que les événements climatiques extrêmes, le réchauffement climatique, sont difficiles à anticiper ou modéliser.

En revanche, la transition énergétique concerne toutes les entreprises et chacune peut contribuer à prévenir ou à ralentir les changements climatiques. Nous intégrons donc l'étude des émissions de gaz à effet de serre dans notre modèle ESG. L'évolution année après année pour une même entreprise de son intensité carbone, nous semble plus pertinente que l'agrégation de l'intensité carbone de tous les investissements d'un portefeuille, ou son calcul d'empreinte carbone moyenne pondérée, qui ne feraient que traduire un changement de mix sectoriel du fonds.

Le risque lié aux changements climatiques est une donnée évaluée séparément dans le modèle de notation MSCI utilisé pour la notation ESG du fonds.

### 3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation) ?

La sélectivité ESG du fonds Pluvalca Sustainable Opportunities est réalisée à partir de la notation ESG de MSCI des sociétés pour chacun des piliers E, S et G. Il s'agit de prendre la note de chaque pilier au niveau « Key Issue Score » de 0 à 10, comme indiqué sur le graphe ci-dessous. La méthodologie MSCI évalue

pour chaque critère l'exposition effective de l'entreprise à un risque et les mesures mises en œuvre pour gérer ce risque. L'exposition est mesurée à partir du risque de l'industrie à laquelle l'entreprise appartient, conjugué au risque spécifique à la zone géographique pour certains indicateurs, tels que le risque de corruption, et ajusté en fonction de la spécificité du positionnement de l'entreprise. La gestion de ce risque est évaluée sur la base des dispositifs mis en œuvre et des résultats obtenus par des indicateurs chiffrés dans le temps.

#### 1- Changement de pondération

La pondération du pilier gouvernance d'après MSCI varie de 15% à 69% dans notre univers. Nous la repondérons à un niveau fixe de 50% car elle est, selon nous, un facteur rédhibitoire. Nous sommes convaincus que les petites sociétés doivent avoir organisé leurs organes de direction de façon équilibrée et prendre en compte l'actionnaire minoritaire. Les autres enjeux ne prennent leur importance qu'une fois cette condition remplie.

Les autres piliers conservent la note attribuée par MSCI, leur poids étant ramené au pro rata en base 50%.

Une fois cette nouvelle pondération appliquée à tout l'univers, les sociétés sont classées en fonction de leur note « key issues score » par décile.

Les sociétés composant les deux derniers déciles deviennent des valeurs interdites à l'investissement.

#### 2- Modification exceptionnelle de la note MSCI sur un ou plusieurs critères

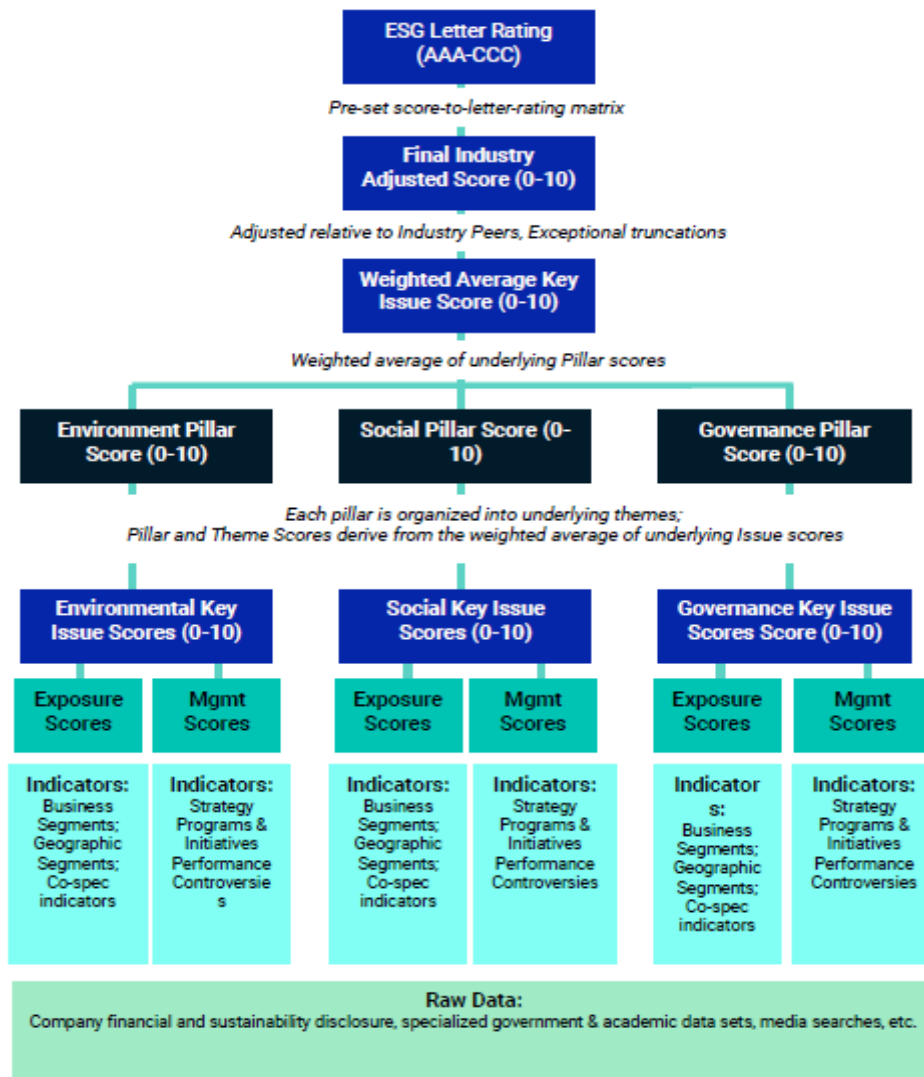
MSCI s'appuie exclusivement sur des informations publiques, tandis que nous rencontrons les sociétés fréquemment. Nous nous réservons donc la possibilité de modifier des notes sur tel ou tel indicateur lorsqu'une information supplémentaire nous est apportée. Cette dernière sera alors documentée. Ce dialogue est au cœur de notre démarche ISR, puisqu'il s'agit de mieux comprendre la société à partir de la perspective de toutes ses parties prenantes.

#### 3- Notation des sociétés non notées par MSCI

Si la société n'est pas suivie par MSCI ; il nous appartient alors de la noter en suivant le mieux possible la méthodologie MSCI, en lui appliquant les pondérations de critères de la société notée la plus similaire et en comparant ses pratiques avec celles des concurrents notés pour qu'elle vienne se classer à sa juste place en termes de décile.



**Figure 7 Hierarchy of ESG Scores**



Source : MSCI

L'évaluation de la gestion du risque par l'entreprise se fonde sur l'étude des documents publiés par la société, complétée par l'analyse des controverses qui sont susceptibles d'entraîner une réévaluation de l'importance du risque et de la capacité de gestion du risque.

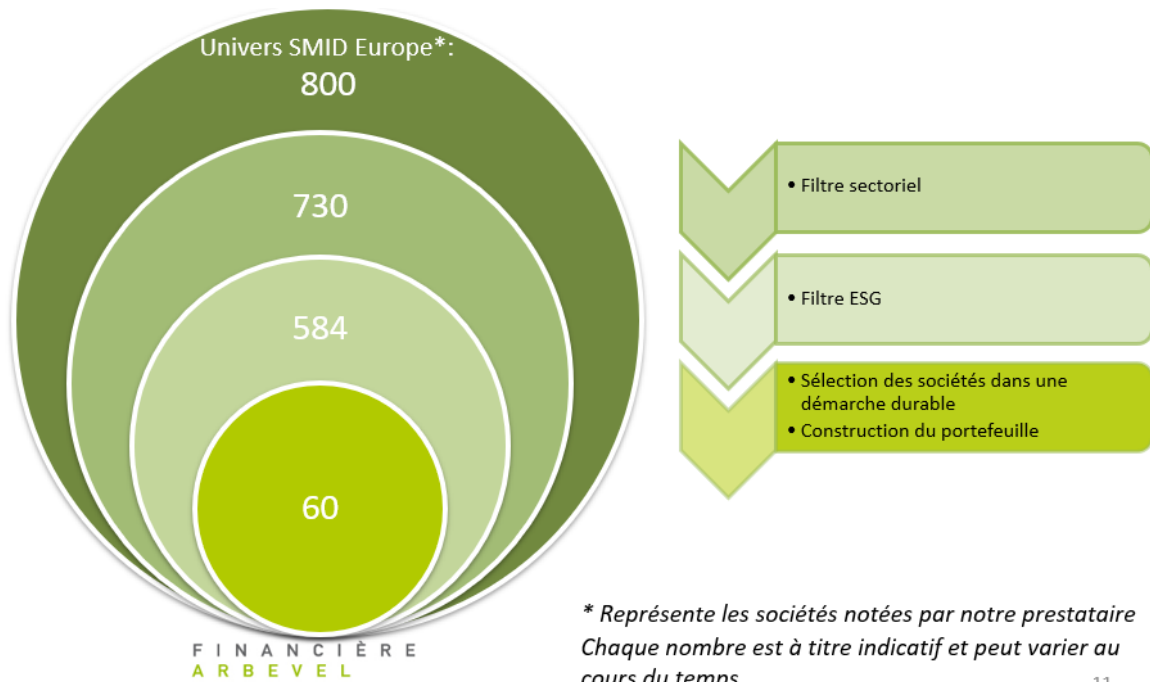
3.6. A quelle fréquence sont révisées les notes ESG des émetteurs ? comment sont traitées les controverses ?

Les sociétés sont notées en profondeur au moins chaque année par MSCI, la note étant accompagnée d'un rapport détaillé d'explication. Par ailleurs, les controverses et les événements de gouvernance amènent à une revue permanente des notes sur une base hebdomadaire par MSCI.

#### 4. Processus de gestion

#### 4.1. Comment les notations ESG sont-elles prises en compte dans la construction du portefeuille ?

- 1- Nous partons de l'univers des sociétés cotées en Europe ex-UK dont la capitalisation boursière est comprise entre 250m eur et 10md eur et notées par MSCI, soit environ 800 sociétés à début mai 2020, auxquelles on a retiré environ 70 sociétés appartenant à des secteurs que nous avons choisi d'exclure pour des raisons de fortes externalités négatives (tabac, charbon, extraction pétrolière et services pétroliers, armements, alcool, jeux d'argent). On y rajoute les sociétés détenues dans le fonds dont la capitalisation boursière est passée au-dessus de 10md eur après l'investissement (3 sociétés actuellement). Nous partons donc d'environ 730 sociétés environ.
- 2- Ces 730 sociétés se voient renotées à partir des notes MSCI par pilier (E, S et G), qui sont repondérées avec une gouvernance à 50% et le poids des autres piliers recalculé au prorata des poids MSCI en base 50%.
- 3- Elles sont classées en fonction de leur note repondérée. Les sociétés appartenant aux deux derniers déciles (150 sociétés à début mai 2020) sont exclues de l'univers.
- 4- La partie non notée par MSCI de notre univers n'est pas exclue à ce stade mais ne peut pas être a priori classée. Elle fera l'objet d'une notation par nos soins à un stade ultérieur du processus d'investissement au cas par cas.
- 5- Si une société cotée de l'univers d'investissement filtré ESG semble entrer dans la perspective développement durable du fonds et présente un potentiel d'appréciation financière, elle sera étudiée conjointement sous ses aspects financiers et extra-financiers. Soit elle fait partie de l'univers noté MSCI, et cette notation est étudiée attentivement, voire marginalement corrigée, soit elle n'est pas notée et sa notation est réalisée à ce stade. Une fois sa note produite, la société est classée parmi les sociétés notées par MSCI et si elle appartient aux deux derniers déciles, elle sera exclue.
- 6- L'investissement est réalisé dans un titre s'il répond à la problématique du développement durable, avec un potentiel d'appréciation financier suffisant, en ayant une note ESG qui le situe dans les 80% les meilleures. Sa pondération dans le fonds sera le reflet du couple potentiel d'appréciation / risques.



11

Ce processus d'investissement permet de s'assurer que 20% de l'univers noté est exclu à tout moment et permet néanmoins d'investir dans des sociétés qui ne sont pas notées par MSCI. La latitude de conserver jusqu'à 10% du poids du fonds non noté sera exploitée puisqu'elle permet d'investir à la marge dans des sociétés n'ayant pas encore produit une documentation suffisante (IPO, plus petites capitalisations...), mais nous nous engageons à les accompagner dans la démarche ESG en leur demandant de produire ces documents et vérifierons a minima la gouvernance de ces sociétés.

#### 4.2. Comment les critères de changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Les critères de changement climatique sont pris en compte comme un indicateur de la notation ESG parmi d'autres mais n'interviennent pas directement dans la construction du portefeuille de façon isolée. Certaines sociétés sont plus à risque que d'autres, par leur production ou leur dépendance à des éléments climatiques, certaines ont de plus fortes externalités que d'autres et des risques réputationnels attachés et il paraît naturel de ne pas pondérer équitablement cet élément.

#### 4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille qui ne font pas l'objet d'une notation ESG ?

La possibilité prévue par le labellisateur français de conserver certains titres non notés, dans la limite de 10% du fonds, sera utilisée dans le cas où des sociétés récemment introduites en Bourse ou des sociétés de plus petite taille n'ont pas encore publié de documents relatifs à la responsabilité sociale de l'entreprise, mais nous convainquent de leur démarche et de leur publication prochaine.

#### 4.4 Le processus d'évaluation ESG a-t-il changé au cours des 12 derniers mois ?

Le processus d'évaluation ESG pour le fonds Pluvalca Sustainable Opportunities a été mis en place en 2020. Auparavant, le fonds était en intégration globale, comme le reste de la gamme.

#### 4.5. Une part des actifs du fonds est-elle investie en épargne solidaire ?

Aucune part des actifs du fonds n'est investie en épargne solidaire à ce jour.

#### 4.6. Le fonds pratique-t-il le prêt-emprunt de titres ?

Le fonds Pluvalca Sustainable Opportunities n'a encore jamais pratiqué le prêt-emprunt de titres. Le prospectus prévoit néanmoins cette possibilité. Dans le cas où le fonds aurait recours à cette pratique, il s'engagerait à rapatrier les titres avant le vote en Assemblée Générale. Il ne serait pas fait de sélection des contreparties en termes ESG.

#### 4.7. Le fonds utilise-t-il des instruments dérivés ?

Le fonds Pluvalca Sustainable Opportunities n'utilise pas d'instruments dérivés au 20 mai 2020. Il n'en a jamais utilisé à ce jour. Le prospectus lui permet d'investir dans des dérivés dans un but de couverture dans la limite d'une exposition à hauteur de 110% de l'actif net.

#### 4.8. Le fonds investit-il dans des OPC ?

Le fonds a la possibilité d'investir en OPC dans la limite de 10% des actifs. L'analyse ESG ne nous paraît pas très pertinente dans le cas d'instruments court terme. Le fonds ne se limitera donc pas aux fonds monétaires ESG.

## 5. Contrôle

#### 5.1. Quelles sont les procédures internes ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille aux règles ESG fixées pour la gestion du fonds ?

Financière Arbevel met en œuvre un dispositif de contrôle pre-trade et post-trade des règles d'investissement ESG via son OMS AIM qui permet d'assurer le suivi des ratios réglementaires, des ratios statutaires et des règles internes de l'ensemble des OPC gérés. En pre-trade, l'équipe de gestion est ainsi alertée et/ou bloquée en cas d'investissement non conforme à la politique ESG ; l'équipe de contrôle s'assure quotidiennement en post-trade du respect de l'ensemble des règles paramétrées.

Le processus d'investissement ESG fait l'objet d'une revue, a minima annuelle, par l'équipe de contrôle interne qui s'assure (i) du respect du processus d'investissement défini dans la procédure en vigueur et (ii) de l'efficacité du dispositif de contrôle mis en œuvre. Intégrées au plan de contrôle permanent, les conclusions des contrôles réalisés sont présentées à la Direction de Financière Arbevel à l'occasion du Comité de contrôle interne semestriel.

## 6. Mesures d'impact et reporting ESG

### 6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du fonds ?

Une note ESG agrégée du fonds est calculée par pilier et en global, prenant en compte les notes résultant de notre méthodologie (pondération de la gouvernance à 50%). Cette note est comparée à l'univers et publiée sur le rapport mensuel.

### 6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le fonds ?

Nous nous référons à des indicateurs d'impact afin de mesurer la performance extra-financière du fonds.

Certains indicateurs ont été sélectionnés comme étant les plus révélateurs de la qualité de la démarche de la société :

Au titre du pilier gouvernance, le taux d'indépendance des administrateurs nous paraît le plus important. Il sera donc publié en agrégé pour le fonds et comparé au taux moyen de l'univers dans le rapport mensuel.

Au titre du pilier social, le pourcentage de sociétés ayant eu recours à d'importants plans de licenciements (définis comme >1000 salariés ou >10% de l'effectif) sur les trois dernières années sera agrégé pour le fonds et comparé à l'univers de référence.

Au titre du pilier environnement, le montant des émissions carbone rapporté au chiffre d'affaires de la société sera agrégé pour le fonds.

Enfin, au titre des droits humains, on comptabilisera le nombre de sociétés ayant signé une adhésion au Pacte mondial des Nations Unies.

Les résultats sont synthétisés dans le tableau suivant :

	Fonds Pluvalca Sustainable Opportunities	Univers de référence
Taux d'indépendance des administrateurs	76.6%	77.6%
Nombre de sociétés ayant eu recours à des plans de licenciement massifs (>1000 salariés ou 10% effectif) dans les trois dernières années	8.0%	7.3%
Emissions de CO2 rapportées au CA	60.9	132.3
% sociétés adhérant au Pacte Mondial	44.6%	47.9%

Source : MSCI, Bloomberg, [www.unglobalcompact.org](http://www.unglobalcompact.org), Financière Arbevel

On notera que l'agrégation est difficile à interpréter, puisque les méthodologies ne sont pas homogènes, notamment selon les pays, et le périmètre d'application des mesures varie également d'une année à l'autre pour chaque entreprise.

### 6.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du fonds ?

Liens internet :

- [DICI](#)
- [Prospectus](#)
- [Rapport annuel](#)

- [Démarche ISR](#)
- [Politique de vote et d'engagement](#)
- [Reporting mensuel de gestion](#)

6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

Un rapport de vote et d'engagement est disponible sur le site internet de Financière Arbevel, qui rassemble les indicateurs requis par l'Autorité des Marchés Financiers : nombre d'Assemblées votées, pourcentage de votes contre, classés par catégorie, pourcentage de votes non conformes à la politique de vote, etc. Il est publié chaque année.

Lien internet : [Politique de vote et d'engagement](#)

## 7. Glossaire

**ISR** : « Investissement socialement responsable ». D'après la définition adoptée par l'AFG et le FIR :

« L'ISR (Investissement Socialement Responsable) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable ».

**Critères ESG** : Environnement, Social et Gouvernance. Le pilier Environnemental regroupe l'ensemble des mesures d'impact direct ou indirect de l'activité d'une société sur l'environnement. Le pilier social rassemble les mesures d'impact direct ou indirect de l'activité d'une société sur ses salariés, ses clients, ses fournisseurs et ses autres parties prenantes, en référence à des normes telles que les déclarations de droits humains, les normes internationales du travail, et les plans de lutte contre la corruption.... Le pilier Gouvernance tente d'évaluer l'ensemble des processus et institutions influant la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée. Il inclut aussi les relations avec les actionnaires, la direction et le conseil d'administration de l'entreprise.

**Sélection positive ESG** : Cette approche consiste à sélectionner les émetteurs ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance. Plusieurs méthodes peuvent être employées à cette fin :

- *Best-in-class* : sélection des émetteurs ayant les meilleures notes ESG au sein de leur secteur d'activité. Cette approche agrège ensuite l'ensemble des meilleurs émetteurs des différents secteurs pour constituer son univers d'investissement. Elle garantit une bonne représentation de tous les secteurs au sein de l'univers d'investissement.

- *Best-in-universe* : sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité. Il déforme la répartition sectorielle entre l'univers de départ et l'univers filtré ESG.

- *Best effort* : sélection des émetteurs démontrant une amélioration de leurs pratiques ESG dans le temps.

**Approches Thématique ESG** : stratégie d'investissement qui cible des thèmes environnementaux, sociaux ou de gouvernance. Il s'agit de rechercher des entreprises dont les produits ou services contribuent à générer des bénéfices pour un ou plusieurs piliers.

**Exclusion ESG** : Il existe deux types :

- **Les exclusions normatives** consistent à exclure les entreprises qui ne respectent pas certaines normes ou conventions internationales (droits humains, convention de l'OIT, Pacte Mondial...), ou

appartenant à des pays dont les Etats n'ont pas ratifié certains traités ou conventions internationales.

- **Les exclusions sectorielles** consistent à exclure toutes les entreprises appartenant à des secteurs d'activités tels que l'alcool, le tabac, l'armement, les jeux d'argent et la pornographie pour des raisons éthiques ou de santé publique, ou encore les OGM, le nucléaire, le charbon thermique... pour des raisons environnementales. Les seules exclusions issues d'une interdiction réglementaire, telles que les armes non conventionnelles MAP/BASM, ou les pays sous embargo..., ne suffisent à caractériser une approche d'exclusion.
- **L'approche ESG par l'engagement** consiste à rechercher un dialogue avec l'entreprise afin d'améliorer leurs pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance. Des thèmes d'engagement doivent être définis et le suivi des actions d'engagement (dialogue individuel ou collectif, vote en assemblée générale, dépôt de résolution) doit être documenté.
- **L'Impact investing** consiste à investir dans des entreprises ou organisations qui visent à générer un impact environnemental ou social positif. L'impact induit par les investissements doit être mesurable.
- **L'intégration ESG** consiste pour un gérant à prendre en considération des éléments d'analyse Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans ses décisions d'investissement. L'intégration ESG suppose d'investir du temps ou des ressources dans de la recherche extra-financière et a pour but d'améliorer la compréhension des risques et opportunités liés à chacun des piliers.